MIDI-PYRÉNÉES
HAUTE-GARONNE

Toulouse Nord PDC

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sud Solidaires éducation

52, rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

sudeduc31@sudeducation.org

05 62 14 66 74

www.sudeduc31.org

n°148, 0,76€
Trimestriel

Le Journal

Octobre – Novembre – Décembre

Edito : Nous sommes...

Nous sommes cet élève qui, en quittant la classe le soir, rejoint sa famille dans la rue pour y passer la nuit.

Nous sommes ces parents et personnels des écoles solidaires qui, à Toulouse et ailleurs, laissent ouvertes les portes des écoles pour que les enfants sans toit dorment au chaud avec leurs proches.

Nous sommes cette amie, ce collègue précaire, cette militante, cet enfant, ce proche, cette voisine... sans cesse confronté·es au racisme quotidien, insidieux et banal... partout, tout le temps...

Nous sommes celles et ceux qui voient venir le danger fasciste, l'extrême-droite en roue libre, ces tabassages programmés, les menaces sur les réseaux sociaux et ce gouvernement qui leur ouvre les portes du pouvoir.

Nous sommes ces manifestant·es réprimé·es par la police et la justice de classe pour avoir légitimement occupé la rue, pour défendre des conquêtes sociales sans cesse remises en cause.

- **page 2** : suite de l'édito
- **page 2** : retour sur la soirée d'hommage à notre camarade Violette
- **page 3** : contre les Grands Projets Inutiles et Imposés, les colères grondent
- **page 4** : procès d'un camarade de SUD Educ 31-65
- **page 5** : Toulouse, solidaire des palestinien.nes
- **page 5** : retour sur le stage militer à SUD Educ 31-65
- **page 8** : Un toit, c'est un droit, retour sur la lutte de Jamais sans Toit à Toulouse
- **page 9** : lettre ouvert à Jean-Luc Moudenc
- **page 11** : Le racisme, c'est aussi ça...
- **page 12** : bulletin d'adhésion

Solidaires Unitaire Démocratique CPPAP 0621S07934
Directeur de publication: Guillaume Ceugniez déposé le 22/12/2023
imprimé par nos soins

Suite de l'édito

Nous sommes les Soulèvements de la terre, ces militant·es et activistes qui font face aux Grands Projets Inutiles : A69, usines à goudrons près des écoles, ZAC (Zones d'Aménagement "Concertées")... Les capitalistes nous pourrissent la vie : jetons nos sabots dans les bétonneuses !

Nous sommes enfin et sans hésitation aucune solidaires de ces femmes, ces enfants, ces combattant·es, ces infirmières, ces étudiant·es, ces médecins, ces résistant·es, ce peuple tout entier de Palestine qui résiste depuis des décennies à l'occupation coloniale israélienne.

Nous sommes ce monde en guerre, ces peuples massacrés, cette terre asphyxiée.

Mais nous sommes aussi la multitude de celles et ceux qui ne veulent ni fermer les yeux, ni baisser la garde, ni poser les armes.

Plus que jamais, nous sommes la foule en colère, la force du collectif et l'élan de vie de celles et ceux qui ne renoncent pas.

Retour sur la soirée d'hommage à notre camarade Violette

Le 24 novembre dernier, nous nous sommes retrouvé·es dans les locaux de Solidaires 31 pour rendre hommage à notre camarade Violette Alvarez-Marcos disparue en septembre dernier.

La préparation de ce moment a été l'occasion de reprendre contact avec les ancien·nes de SUD Education 31, celles et ceux qui furent à l'origine, avec Violette, de la création du syndicat dans lequel nous continuons à militer encore aujourd'hui.

L'émotion était au rendez-vous bien sûr en évoquant Violette. Mais pas seulement... Chacun·e de celles et ceux qui ont contribué à l'écriture de ces premiers chapitres a pris le temps de nous livrer un morceau de cette histoire que nous continuons à écrire aujourd'hui. Souvenirs, anecdotes, questionnements et mises en perspectives entre hier et aujourd'hui ont permis de faire le lien avec les camarades impliqué·es dans les luttes actuelles.

Si le contexte a bien changé depuis les années 90, l'engagement militant dans le syndicat est toujours là et nous nous sommes aussi rappelé·es ce soir-là les mots de Violette lors de la fête de fin d'année de Solidaires 31 en juin dernier : "il va bien ce syndicat !".

Oui, c'est vrai, SUD Education 31-65 tient bon dans les tempêtes et ce n'est pas toujours facile. C'est sans doute que les fondations sont solides et régulièrement entretenues encore aujourd'hui.

Contre les Grands Projets Inutiles et Imposés, les colères grondent !

Les capitalistes ne sont jamais rassasié·es... C'est la grande bouffe permanente pour eux. Le mantra du "toujours plus de profits" les pousse à tout avaler. Les Grands Projets Inutiles et Imposés "fleurissent" un peu partout, engloutissant sous le béton et le bitume les biens communs qui devraient être protégés et partagés. Quelques exemples de ce saccage pas très loin de nous :

La construction de l'autoroute A69 : ce tronçon de 60 km doit relier Toulouse à Castres pour un gain de temps de 15 minutes par rapport à la voie express actuelle et pour un montant de péage astronomique (17 euros aller-retour !). Une aberration pour qui se pose les bonnes questions. Des scientifiques, des agriculteur·rices, des associations de défense des arbres et de préservation de l'environnement, des riverain·es, des militant·es d'horizons divers.... dénoncent tous les méfaits de ce projet anachronique et néfaste, "pensé" il y a plus de 20 ans. Mais Vinci et les laboratoires Pierre Fabre, installés à Castres, sont à la manette pour engranger encore des profits supplémentaires. Et les élu·es locaux leur servent la soupe...

L'implantation de deux usines d'enrobé à chaud pour fournir le bitume qui sera nécessaire à la construction de cette autoroute. Ces usines sont des bombes sanitaires qui doivent être installées près des écoles, des fermes et des habitations des communes de Puylaurens et Villeneuve-lès-Lavaur. Les terres agricoles sur ce secteur seront polluées de façon sans doute irréversible.

La ZAC du Rivel dont les travaux ont démarré en pleine canicule, au mois d'août dernier. Ce projet, qu'on pensait oublié, date de bientôt 20 ans, en lien avec l'ouverture du péage autoroutier "Ayguesvives-Montgiscard" (et revoilà Vinci !). Mais les travaux semblent soudain relever d'une urgence absolue. Des camions citernes, avec l'aval de la préfecture, pompaient récemment l'eau du Canal du Midi, en pleine période de sécheresse. Et malgré la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) cette ZAC signe la disparition sous le béton et le bitume des meilleures terres agricoles de la région, à l'heure où la crise du Covid et la guerre en Ukraine ont posé la question cruciale de la souveraineté alimentaire.

Nous subissons des étés caniculaires, dont on mesure chaque année les conséquences sanitaires et sociales. Les élu·es demandent aux citoyen·nes des efforts pour limiter la catastrophe : des arrêtés sécheresse sont pris qui restreignent l'utilisation de l'eau ; on nous somme de faire des économies d'énergie ; on nous parle des « petits gestes » qui peuvent sauver la planète. Mais paradoxalement, les décideur·euses politiques, qui avancent main dans la main avec les entreprises, renoncent à amorcer une réelle transition écologique, économique et sociale.

Alors, contre ces GPII, la colère monte et la résistance s'organise au sein de différents collectifs ou mouvements : la Voie est libre, Lauragais sans bitume, les Soulèvements de la Terre, Extinction Rebellion, le collectif "non à la Zac du Rivel" et bien d'autres ! Et, malgré la violence de la répression, ces luttes sont belles, joyeuses, festives et colorées. Collages, blocages, occupations, "désarmement" des machines qui fabriquent le béton...armé, manif'actions un peu partout en France et au-delà. Citons les plus emblématiques : contre les méga-bassines à Sainte-Soline, "Ramdam sur le macadam" dans le Tarn en octobre dernier contre l'autoroute A69, "contre Lafarge et le monde du béton" ce mois-ci. On n'oublie pas ce qui s'est passé il y a quelques années à Sivens ou Notre Dame des Landes...

Si la répression policière et judiciaire s'acharne contre tous ces mouvements et ces soulèvements, c'est parce que ces derniers s'opposent frontalement au macabre système capitaliste qui broie nos vies. C'est un peu le pot de terre contre le pot de fer diront certains... Mais pendant que la rouille s'attaque lentement mais sûrement au pot de fer, des esprits agiles et des mains habiles fabriquent des pots de terre qui portent en eux les germes d'un autre avenir et d'une autre société. On veut y croire.

Procès d'un camarade de SUD Educ 31-65

Le mouvement contre la réforme des retraites a mobilisé au printemps dernier jusqu'à 3,5 millions de personnes. Durant les manifestations, l'arsenal policier, les nasses, les charges aveugles, les interpellations arbitraires ont laissé des marques dans les corps et dans les esprits.

Le 7 décembre 2023, un camarade de SUD éducation 31-65 comparaissait devant le tribunal de Toulouse pour son engagement contre cette réforme capitaliste qui met à mal la solidarité des travailleuses et des travailleurs. Nous étions en grève et des dizaines à nous rassembler pour apporter notre soutien à notre camarade et aux autres inculpé·es devant le palais de justice.

Notre camarade, malgré une relaxe concernant le chef d'accusation pour "participation à un groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations" a été condamné à 3 mois prison avec sursis pour refus de prélèvement de ses empreintes et de son ADN.

Alors que la justice de classe relaxe Dupont-Moretti, notre camarade est condamné pour s'être mobilisé pour défendre le droit de ne pas mourir au travail et la retraite à 60 ans.

Avec la répression policière du printemps dernier, la justice valide la politique de criminalisation du mouvement social par Darmanin et sa clique.

SUD éducation 31-65 dénonce avec force cette répression judiciaire et continuera à apporter son soutien à toutes les victimes de la répression policière.

Toulouse, solidaire des palestinien·nes

C'est une guerre coloniale qui a lieu sous nos yeux.

Malgré quelques jours de cessez-le-feu, Israël continue en toute impunité ses massacres dans la Bande de Gaza. Après avoir détruit en grande partie le Nord de celle-ci, rendu inutilisables les terres agricoles, injecté de l'eau salée dans les sols pour soi-disant noyer les tunnels, l'armée israélienne attaque à présent le Sud de la région. L'objectif est clair, tout comme le mot pour le décrire, employé désormais par nombre d'organisations « conventionnelles » : c'est un génocide qui est en cours, dans le silence d'une communauté paralysée.

Seuls les peuples en colère prennent les rues des grandes villes partout dans le monde pour dénoncer le nettoyage ethnique conduit par le régime israélien, qui veut tuer ou chasser les habitant·es de Gaza. Si des échanges d'otages ont permis à quelques dizaines de prisonnier·es palestinien·nes de retrouver la liberté, dans le même temps, l'armée d'occupation a multiplié les raids en Cisjordanie, assassinant et emprisonnant de nouveaux otages politiques palestinien·nes tout en laissant les colons harceler en toute impunité les populations et leur voler leurs terres.

Pour cela, la solidarité internationaliste ne doit rien lâcher : il faut continuer à manifester pour affirmer haut et fort au gouvernement macroniste, complice du génocide, que ces massacres ne se feront pas en notre nom. Le mouvement de solidarité enregistre des victoires : la campagne BDS a conduit récemment la marque Puma à cesser de parrainer la fédération de football israélienne.

Palestine vivra, Palestine vaincra !

Retour sur le stage Militer à SUD Educ 31-65

Un stage syndical, c'est une coupure dans l'enchaînement des jours de travail, une respiration dans la course incessante qui nous fait avaler nos repas en quelques minutes le midi pour assister à des réunions essentielles, qui demanderaient des heures de concertation que l'institution ne nous donne que rarement. C'est l'occasion de rencontrer des collèges, des camarades qu'on ne voit pas d'habitude, de s'asseoir ensemble et de prendre le temps de discuter de ce que nous vivons les un·es et les autres. Souvent d'ailleurs, on se rend compte que les problématiques se ressemblent : chef·fes en crise d'autoritarisme, manque de moyens humains, maltraitance institutionnelle…

Ce premier stage de l'année a rassemblé des adhérent·es récent·es à SUD éducation 31, ainsi que des plus ancien·nes qui ont pu partager leur expérience. La lutte ne peut se faire sans mémoire : le premier SUD éducation a été fondé à Toulouse, d'une scission de la CFDT en plein virage réformiste qui a chassé celles et ceux qui croyaient en un syndicalisme autogestionnaire.

La matinée a donc été consacrée à retracer une brève histoire du syndicalisme en France, notamment dans l'Éducation nationale, puis à expliquer le fonctionnement de l'union syndicale Solidaires à laquelle appartient SUD éducation.

L'après-midi a été elle dédiée à des questions concrètes, sur lesquelles les stagiaires ont planché par groupes : retard de paiement d'un personnel contractuel, harcèlement par la hiérarchie. Une camarade a pu partager l'expérience qu'elle a vécu face au collectif d'extrême-droite Parents vigilants, qui veut empêcher l'éducation à la sexualité et s'immisce dans les établissement scolaires pour faire pression sur les enseignements qui ne correspondent pas à leur agenda réactionnaire et raciste. Le stage a été l'occasion de commencer à réfléchir à une réponse collective à cette menace.

Chaque personnel a droit à 12 jours de formation syndicale par un an. Nous ne pouvons qu'encourager chacun·e à s'en saisir pour défendre ce droit, dans un contexte réactionnaire qui devient de plus en plus oppressant.

Dans la double page centrale, nous reproduisons les affiches issues des différentes études de cas sur lesquelles les stagiaires ont réfléchi collectivement.

ÉTUDE DE CAS = Une mère d'élève con
en lui disant que sa
participer à des cours su
ne va pas apprendre à sa
Elle explique que la le

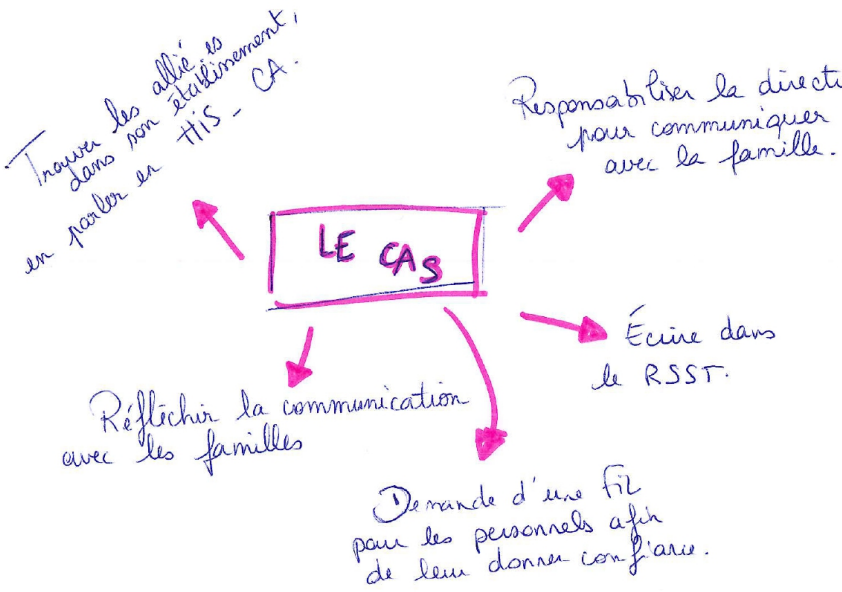

CONTRACTUEL·LES

Retard de paiement : Que faire ?

JURIDIQUE

→ Courrier demande de paiement + indemnités moratoires
= recours gracieux au rectorat
(circulaire n° B2 B140 du 24 octobre 1980)

+ appels (insistant) pour demande d'aide exceptionnelle au service social en faveur des personnels du rectorat

→ Menacer et/ou saisir le tribunal administratif avec la commission juridique du syndicat (recours en référé)

ACTIONS COLLECTIVES

→ Mouvement de soutien interne
- grève
- caisse de soutien

→ Menace et/ou recours à la presse locale

→ aide financiere du syndicat.

lut un entretien avec la CPE
fille n'avait pas intérêt à
n le "exogenres", que l'École
fille à "faire une fellation" etc.
à est de son côté.

CONTEXTE JURIDIQUE

- circulaire 2018 : L'éducation à la sexualité.
- lettre de rentrée 2023 qui insiste sur la responsabilité des écoles à prévenir toutes les discriminations et les violences.
- code de l'Éduc. art L. 121-1 et art L. 312-16

LUTTE COLLECTIVE

Faire appel aux partenaires extérieurs.
(planning familial, cdéstommerce à l'école.)

Laisser des "traces écrites" des faits et des demandes.

CAS DE HARCELEMENT

Démarches juridiques:

- Collecter des données (témoignages / traces écrites, ...)
- Entretient avec le/la chef.fe accompagné (représentant.e syndical.e-ext. à l'établissement ?-)
- Inscrire les faits au RSST (Version dématérialisée)
- Plainte au tribunal administratif si harcèlement ds la sphère professionnelle / tribunal pénal dans le cadre privé.
- Dans le cas d'un arrêt de travail du fait de ce harcèlement → lettre du médecin traitant qui atteste d'un cas d'accident du travail → envoyée au médecin du rectorat.
- Lettre au DASEN (collège) ou recteur.ice (lycée) pour signaler les faits et demander une protection (→ utiliser une adresse collective → syndicat ou autre collectif pour ne pas cibler le/la collègue.)
- Faire appel à la protection fonctionnelle.

Mesures collectives :

- Traiter / Soulever le problème en HIS / RIS.
- Recueillir les témoignages (+ autres cas possibles).
- Utiliser son droit de retrait. (?)
- Utiliser son droit de grève si les collègues suivent.
- Motion au CA.

Un toit, c'est un droit
Retour sur la lutte de Jamais sans Toit à Toulouse

Une lutte auto-organisée a lieu à Toulouse pour demander le relogement de familles à la rue. Elle est menée par un collectif de parents d'élèves et d'enseignant·es « Jamais sans Toit dans mon école ». Voici un retour reprenant les 8 communiqués de ce collectif et retraçant les rebondissements de ces dernières semaines :

Depuis le début de l'été, les préfets ont ordonné de manière illégale l'expulsion des hébergements d'urgence privant ainsi plusieurs centaines de familles de leur droit inconditionnel à l'hébergement.
Les 310 enfants remis·es à la rue portent à 330 le nombre d'enfants sans abri. Ces enfants comptent parmi les élèves que nous accueillons chaque jour dans nos écoles.
Tous les recours légaux ont échoué. Les équipes organisent avec les parents d'élèves des goûters solidaires afin de mettre en place des cagnottes qui permettront de payer quelques nuits d'hôtel. Mais cette option ne peut être pérenne et les volontaires s'épuisent.
Le soir du 20 novembre, à Jean Jaurès un village solidaire pour la journée des droits des enfants a été organisé, appelé par une vingtaine de syndicats et associations. Dans la foulée, deux écoles de Toulouse ont été occupées afin d'appeler les services compétents à trouver un hébergement décent et pérenne en urgence.

Ce soir-là, dans les deux écoles réquisitionnées (Didier Daurat à la Reynerie et Calas-Dupont à Saint-Michel), les enseignant·es et parents d'élèves créent le collectif local "Jamais Sans Toit dans mon école" et s'organisent pour dormir dans ces écoles afin que les familles ne soient plus à la rue. Sortent alors des communiqués pour demander le relogement de toutes les personnes mises à la rue par la préfecture. Le lendemain, d'autres écoles discutent de rejoindre le mouvement.

Des soutiens viennent régulièrement devant les écoles occupées mais, la police se présente sur les lieux afin d'intimider les occupant·es. La réaction de la mairie ne se fait pas attendre : faute de mettre de l'énergie à reloger les familles et leur permettre l'accès au droit inconditionnel au logement, Moudenc se fend de commentaires ignobles sur la situation dans un article de la dépêche. SUD Education 31-65 y répondra dans une lettre ouverte reproduite dans ce journal. 200 places d'hébergement sont annoncées pour l'hiver : non seulement c'est insuffisant mais en plus ce ne sont que des annonces : les promesses n'engagent que celleux qui y croient.

Les huissiers passent, la police continue de stationner devant l'entrée de l'école mais le mouvement ne faiblit pas. Ailleurs en France, une trentaine d'écoles sont occupées : Lyon, Paris, Rennes, Grenoble, Neuville-sur-Saône, Venissieux, Villeurbanne, Blois.

Et là, première victoire : la famille sans logement à Daurat a obtenu une chambre d'hôtel. Les membres du collectif l'ont fêtée en organisant un goûter solidaire mais promettent de rester sur leurs gardes car le risque de remise à la rue demeure. À Calas-Dupont, le collectif tient encore et l'occupation se poursuit. L'école fonctionnant normalement en journée, cela fait mentir les propos de Moudenc qui annonçait qu'une occupation d'école perturberait son fonctionnement.

La semaine suivante, une nouvelle école rentre dans la lutte : Simone Veil. Des membres du collectif y hébergent une famille dans les locaux scolaires. En ville, Calas-Dupont entre dans sa deuxième semaine d'occupation et un communiqué de "Jamais sans Toit" rappelle à la mairie qu'il y a plein de logements vides, la décision de laisser les enfants dans la rue est intentionnelle et politique.

La lutte paye, en milieu de semaine ; les familles qui dormaient à Calas-Dupont et à Simone Veil sont relogées. Devant d'autres écoles, des goûters solidaires sont organisés.

Il a suffit d'une nuit de réquisition pour Veil et Daurat et 10 jours pour Calas-Dupont pour obtenir le relogement des familles. La lutte a porté ses fruits : 3 écoles occupées, 3 victoires. Sans compter les liens précieux entre personnels et parents qui se sont créés. Un goûter devant l'école Calas-Dupont a été organisé afin de les célébrer. Le collectif "Jamais sans Toit" se félicite de ces relogement mais indique qu'il ne faut pas rester sur des succès individuels, car les revendications sont collectives : de nouvelles écoles parlent de rentrer dans le mouvement et en France, le collectif national grandit : Strasbourg, Grenoble, Argenteuil, Rennes, Paris ; des écoles sont occupées partout.

La mairie avait annoncé que 200 places d'hébergement seraient ouvertes. Finalement, 10 jours plus tard, elle n'en annonce que 100. Mais en creusant un peu, on découvre que c'est du vent : un ancien bâtiment délabré de l'ex-CEAT dont une partie est vouée à une destruction prochaine et où les conditions de vie ne sont guère meilleures que dans les squats expulsés cet été.

Moralité : la lutte paye ! Dans toutes les écoles où il y a eu des occupations, les familles ont été relogées !

Lettre ouverte à Jean-Luc Moudenc

Monsieur le maire,

Les propos que vous avez tenus dans la Dépêche du midi au sujet du collectif Jamais sans Toit et des occupations d'écoles nous ont interpellés, tant au niveau de leur teneur concernant les personnels et les parents d'élèves mobilisés, que par le silence assourdissant de ce que vous refusez d'évoquer : des enfants dorment dehors.

Au sujet de ce qui est dit dans l'article :

- le collectif impliqué dans l'occupation des écoles serait instrumentalisé par la France insoumise : Jamais sans toit est un collectif sans affiliation à un parti politique. Il regroupe des personnes engagées à titre personnel, sans mandat ni influence ni pilotage. Le seul lien qu'il y a entre ces personnes est une révolte partagée devant le sort d'enfants qui dorment dans la rue. Gardez vos embrouilles partisanes pour les dernières pages de votre bulletin municipal, sans en entacher les personnes qui s'engagent au quotidien.

- les locaux scolaires pas faits pour dormir dedans : on est bien d'accord mais est-ce plus supportable ou légitime de laisser des personnes dormir dans la rue ou dans leur voiture, plus encore au moment de l'année où les températures baissent ? La rue est-elle un lieu plus adapté et sécurisé pour des familles ?

- sur la distinction familles avec ou sans papiers : on parle toujours d'êtres humains et d'enfants mis à la rue et la loi ne fait pas de distinction d'ailleurs, l'hébergement d'urgence est inconditionnel.

- sur la dégradation de l'état des écoles (argument empreint de sous-entendus racistes) : aucune dégradation n'a pu être constatée dans les écoles occupées et le fonctionnement en journée n'a en rien été modifié ou altéré. Les personnes ayant participé à l'occupation ont pleinement conscience que ce lieu est hautement symbolique pour la sécurité physique et affective des enfants.
La seule dégradation qui a pu être constatée est une serrure cassée à Simone Veil par la police venue constater la (non) occupation des lieux. La serrure a certes été remplacée mais sans en informer l'équipe enseignante et sans transmettre, dans un premier temps, la clef.
Mais on est heureux·ses de vous voir vous soucier de l'état des écoles toulousaines quand, tout au long de l'année, les demandes de travaux formulées par les directions d'école restent, la plupart du temps, lettre morte.

- la demande de sanctions disciplinaires : vous faites partie de ce camp qui criminalise la solidarité. On se rappelle des poursuites judiciaires contre Cédric Herrou qui aide les immigrés à ne pas mourir dans les Alpes. On se souvient de celles contre Carola Rackete qui aide les immigrés à ne pas mourir en mer. Vous vous inscrivez dans cette logique-là en demandant des sanctions contre les membres de Jamais sans Toit qui aident des familles à ne pas mourir de froid dans les rues de votre ville.

Passons maintenant à ce qui n'apparaît pas dans vos propos :

- Nous avons cherché : vous évoquez les occupations d'écoles et posez ce fait comme étant problématique mais jamais il n'est abordé la cause de celles-ci. Les membres de Jamais sans Toit n'occupent pas des écoles pour le plaisir. Il leur est apparu plus légitime de prendre ces risques, de dépenser cette énergie au regard de leur incapacité à accepter que des enfants dorment dans la rue. Il aurait été, même après votre dénonciation des occupations, bienvenu que vous exprimiez une once d'humanité en vous préoccupant du sort de ces familles.

- Vous parlez d'illégalité des occupations mais rappelons quand même un fait : la préfecture est dans l'illégalité également lorsqu'elle met à la rue au minimum 330 enfants (et leur famille) qui ont pourtant le droit inconditionnel à l'hébergement. Il est des dénonciation d'illégalisme qu'il vous est plus faciles à proférer dans la presse : lorsque la solidarité humaine est en jeu !

- Un immeuble proposé : rectifions ! Un ancien bâtiment désaffecté de l'ex-CEAT, en chantier, dont une partie va être démolie, pas du tout adapté pour accueillir des familles, et quand bien même, avec un nombre de places insuffisant par rapport aux besoins à Toulouse. Ce bâtiment est bien moins adapté pour loger des familles que nombre de squats de bâtiments non-occupés d'où elles ont été expulsées.

Nous n'attendons pas un revirement de votre part quant à la considération que vous avez pour les familles les plus précaires mais les propos abjects que nous avons pu lire dans la presse appelaient une réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le maire de Toulouse, notre préoccupation constante concernant les conditions de vie et d'accueil des élèves qui nous sont confié·es au quotidien dans les écoles de Toulouse et notre attachement sans faille à la nécessaire solidarité pour les familles qui dorment dans la rue.

Le racisme, c'est aussi ça...

« Il n'y a que toi qui es agressive, et même virulente », « vous ne devez pas parler une autre langue que le français sur votre lieu de travail »… Tant de phrases qui peuvent sembler anodines, « normales » et qui sont lourdes de sens pour celles et ceux qui les reçoivent. Ces propos sont tenus dans des établissements scolaires du département
L'idéologie est puissante car sournoise, les stéréotypes tenaces…
La traite des noir·es et sa justification ont façonné les esprits et forcé l'imprégnation dans nos têtes de cet héritage de l'empire colonial français.
« Il n'y a que toi qui es agressive, et même virulente », cette phrase peut sembler anodine et banale. En réalité elle a été suivie d'un tour de table de l'ensemble de l'équipe pédagogique qui a donné son avis sur l'agressivité supposée ou réelle de la personne ainsi pointée du doigt. La personne est la seule personne racisée de l'équipe. Questionnons-nous collectivement !
« Vous ne devez pas parler une autre langue que le français sur votre lieu de travail ». Bien évidemment, la langue interdite est l'arabe. Aucun texte du code du travail n'interdit à deux personnes parlant la même langue étrangère de l'utiliser. L'anglais aurait-il été interdit ?

Ces micros agressions adressées et trop souvent répétées aux personnes racisées font éprouver une charge raciale[1] au quotidien. Les personnes « racisées » réfléchissent à comment faire comprendre à l'agresseur·euse, tout en ménageant ce-tte dernier·e, que ses propos sont blessants et stigmatisants. Et pour se protéger de toute nouvelle agression, ce sont trop souvent les personnes racisées qui réajustent leur comportement et leur identité.

"*Dans une société raciste, il n'est pas suffisant de ne pas l'être, il faut être anti-raciste*" disait Angela Davis.

Agir contre le racisme commence par ça : prendre conscience que le racisme peut s'introduire partout et surtout le reconnaître, pour pouvoir le combattre là où il s'insinue, c'est à dire dans notre quotidien, sur nos lieux de travail, dans l'espace public ou dans notre entourage, y compris militant.
La première chose à faire c'est donc d'écouter et de croire les personnes « racisées », sans minimiser leurs propos, sans dénigrer ce qu'elles expriment.

A l'heure où l'extrême droite gagne du terrain, tant au niveau national (entrée des député-es RN en nombre dans l'hémicycle, municipalités RN, médias dominants...) qu'international (Italie, Argentine, Pologne, Hongrie, Israël…) il est urgent de faire de l'anti-racisme un axe syndical fort, de se former et de réfléchir à cette question.

[1] : La charge raciale : lire Maboula Soumahoro « le triangle et l'hexagone »

éducation Sud 31/65

SOLIDAIRE
UNITAIRE
DÉMOCRATIQUE

Union syndicale Solidaires

SUD Éducation 31-65
c/o SUD PTT 31
52 rue Jacques Babinet
BP 22 351
31053 Toulouse CEDEX 1
Tel/Fax : 05 62 14 66 74
Mél : sudeduc31@sudeducation.org

Bulletin d'adhésion/ré-adhésion
Année 2023 / 2024

Ancien-ne adhérent-e / nouvel-le adhérent-e *(rayer la mention inutile)*

NOM : …….

Prénom : …….

Adresse personnelle : ……..

……..

Code postal : ……

Ville : ……

Tél : ……

E-mail : ……

(attention pas de mail professionnel : ac-toulouse.fr, ...)

Adresse professionnelle : ……..

……

Code postal : ……

Ville : ……

Tél : ……..

E-mail : ……

Catégorie/statut : ……

(PE, certifié-e, agrégé-e, ATOSS, ITARFF, contractuel-le, CDI, CDD)

Échelon : ……..

Discipline enseignée : ……..

Fonction exacte : ……..

(adj, ZIL, Brigade, TZR, AIS, AESH, AED, Atoss…)

Paiement des cotisations

Entourer l'option choisie

OPTION 1 : paiement par chèque(s) :

a. Paiement en une seule fois ou

b. Paiement fractionné, dans ce cas :

- faire des comptes « ronds » pas de centimes !
- envoyer tous les chèques ensemble en mentionnant au dos de chaque chèque le mois de dépôt souhaité (de septembre 2023 à juin 2024)

Dans tous les cas, rédiger les chèques à l'ordre de :

SUD Éducation Haute-Garonne

OPTION 2 : Paiement par virement bancaire :

Dans ce cas, contacter le syndicat pour plus de précisions.

Précisions :

- les chèques de cotisation seront déposés en banque durant la 2ème quinzaine de chaque mois entre septembre 2023 et juin 2024 ;
- les chèques encaissés par le syndicat entre le 1er septembre et le 31 décembre 2023 correspondront à la déclaration de revenus de 2023, les autres à celle de 2024 ; même règle en cas de paiement de la cotisation par virement bancaire.
- l'adhésion à SUD Éducation 31-65 est valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Signature :

Salaire net mensuel **avant prélèvement de l'impôt**	Cotisation annuelle	nombre de chèques ou virements
- de 600 €	6 €	
+ de 600 €	15 €	
+ de 750 €	27 €	
+ de 900 €	45 €	
+ de 1 000 €	54 €	
+ de 1 100 €	64 €	
+ de 1 200 €	75 €	
+ de 1 300 €	89 €	
+ de 1400 €	102 €	
+ de 1 500 €	117 €	
+ de 1600 €	135 €	
+ de 1 700 €	153 €	
+ de 1 800 €	174 €	
+ de 1 900 €	192 €	
+ de 2000 €	210 €	
+ de 2 100 €	230 €	
+ de 2 200 €	251 €	
+ de 2 300 €	272 €	
+ de 2 400 €	293 €	
+ de 2 500 €	315 €	
+ de 2 600 €	340 €	
+ de 2 700 €	364 €	
+ de 2 800 €	390 €	
+ de 2 900 €	416 €	
+ de 3 000 €	443 €	
+ de 3 100 €	472 €	
+ de 3 200 €	500 €	
+ de 3 300 €	530 €	
+ de 3 400 €	561 €	
+ de 3 500 €	593 €	
+ de 3 600 €	Nous contacter ...	

SUD Educ 31-65 peut aussi syndiquer les personnels isolés du 82